

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 février 2008**

Tous les conseillers étaient présents

Le Conseil Municipal

Z.A.C des Envignes

* prend connaissance

- du compte-rendu de la dernière rencontre avec la société Migros.
- de la dernière rencontre avec le SELEQ concernant les travaux de la ZAC et accepte :
 - la délégation de maîtrise d'ouvrage du SELEQ pour les travaux de mise en souterrain des différents réseaux électriques France Télécom de la ZAC.
 - les travaux de mise en souterrain de l'éclairage public le long de la voie qui va être nouvellement créée à l'intérieur de la ZAC.

* évoque :

- les travaux de construction des différents bâtiments du centre Migros. La hauteur de ce dernier est conforme au permis de construire.
- l'entretien des espaces verts de la ZAC qui sont à la charge du MACUMBA (il est proposé qu'un avenant à la convention d'amodiation soit passé et que l'ensemble de cet entretien soit à la charge de la Mairie).

* informe :

- que la société Migros vient de répondre aux propositions de la convention que la Commune lui avait adressée concernant les nouveaux parkings. Maître Roche sera chargé de l'examiner.
- qu'il serait peut être judicieux de négocier avec la Migros pour mettre en place une mixité de financement : (une partie en location, une partie en paiement direct). Il serait également important de maîtriser l'utilisation de ces parkings pour en éviter une occupation « sauvage » (stationnement n'ayant aucun lien avec les activités de la zone)

Carrefour des Mouilles

- * signale la rencontre avec les services du Conseil Général et de la DDE à Annecy concernant cet aménagement.
- * fait remarquer que les services de la D.D.E ne peuvent plus assurer les études commencées au-delà de l'avant projet sommaire. Le dossier a été transmis au service du Conseil Général. La programmation des travaux est prévue pour 2009.

Travaux de mise en souterrain des lignes EDF et France Télécom :

* est informé que les travaux de mise en souterrain des lignes électriques et France Télécom de Pernin, de la Celle Enex seront réalisés en 2008 par le SELEQ 74 (syndicat d'électricité des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie).

Convention ATESAT : (assistance technique de solidarité et d'aménagement du territoire)

* décide de ne pas reconduire cette convention.

Finances

* décide de financer la classe de découverte sportive pour un montant de 1 960 euros.

* accepte le devis de l'Office National des Forêts s'élevant à 6 114 € H.T pour la partie fonctionnement et à 5 800 € pour la partie investissement concernant le programme 2008 des travaux à réaliser dans la forêt communale.

* autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bail emphytéotique (bail à long terme) avec le S.I.V.U. de la Petite Enfance du Salève (mise à disposition pour une durée de 99 ans d'une partie de la parcelle A 1413 sur laquelle est implantée la crèche).

* décide de créer pour assurer le bon déroulement des services communaux : un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, un poste de rédacteur et un poste d'ATSEM 2^{ème} classe.

* décide d'inscrire le nouvel employé à la formation continue du permis poids lourd.

* décide de signer avec les concessionnaires EDF et France TELECOM une convention d'occupation du domaine public.

* adhère au service prévention hygiène et sécurité du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie.

* rappelle la délibération du 1^{er} février 2007 décidant le placement des fonds provenant de la vente du terrain à Migros pour une année. Propose de reconduire ce placement sous forme de comptes à terme pour une durée d'une année.

* donne lecture du courrier de la trésorerie concernant la régularisation d'un prêt accordé au CCAS pour l'acquisition d'un bien immobilier d'un montant de 76 224.51 €. Le CCAS n'étant pas en mesure d'effectuer ce remboursement la commune transforme cette dette en subvention d'équipement définitive.

* rappelle qu'une consultation de maîtrise d'œuvre auprès de trois bureaux a est lancée pour les travaux de pose d'une colonne d'eau potable de diamètre 150 sur la chemin de Chez « Le Clerc ». Le cabinet PROFILS ETUDES a été retenu pour un taux de rémunération de 7.50 % ,

Autoroute :

* signale que l'Association foncière de remembrement de Saint-Julien-en-Genevois / Neydens s'est réunie le 08 février 2008 en Mairie de Neydens pour sa dissolution et le transfert de sa propriété aux communes respectives.

* donne lecture de la proposition de convention entre le GIE et la Commune de Neydens pour l'utilisation du boviduc d'Huffin appelé également boviduc du Chemin Vert.

* Informe des problèmes de stabilité de terrain rencontrés par la société ADELAC sous Mouvis pour la réalisation de l'autoroute. L'abaissement du profil de cette dernière engendre un surplus de 120 000 m³ de matériaux qu'il s'agit de mettre en décharge. Les propositions de la société autoroutière ne respectant pas la réglementation du secteur concerné et modifiant profondément l'environnement une rencontre de concertation s'est déroulée en Mairie. Les matériaux seront en partie déposés dans la zone Z4 de la ZAC et de nouveau merlon anti-bruit seront créés ou renforcés le long du tracé autoroutier sur notre commune.

* donne son accord pour ce compromis qu'il juge acceptable. Il est cependant évoqué de reconsidérer la hauteur maximale des bâtiments prévus dans ce secteur Z4.

URBANISME

* prend connaissance de la demande de permis de construire des huit bâtiments de la Forge qui a été déposée. Une cession gratuite est imposée en bordure de la RD 178 pour permettre la réalisation d'un trottoir, d'une piste cyclable, d'un aménagement paysager.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION

* approuve les comptes de gestion concernant les budgets de la commune, du service eau et de la ZAC,

* accepte les comptes administratifs de la commune du service eau et de la ZAC, les résultats sont les suivants :

Commune

FONCTIONNEMENT

Excédent 2006	0 €
Dépenses	757 512.14 €
Recettes	1 145 413.91 €
Excédent 2007	387 901.77 €

INVESTISSEMENT

Déficit 2006	372 246.21 €
Dépenses	550 627.56 €
Recettes	743 403.31 €
Déficit 2006	179 470.46 €

Service eau

FONCTIONNEMENT

Excédent 2006	15 903.10 €
Dépenses	155 914.23 €
Recettes	150 207.93 €
Excédent 2007	10 196.80 €

INVESTISSEMENT

Déficit 2006	3 692.85 €
Dépenses	20 612.49 €
Recettes	41 423.79 €

Excédent 2007 17 118.45 €

ZAC

FONCTIONNEMENT

Excédent 2006	2 367 397.30 €
Dépenses	61 798.54 €
Recettes	56 676.30 €
Excédent 2006	2 362 275.06 €

INVESTISSEMENT

Déficit 2005	986 280.20 €
Dépenses	70 441.76 €
Recettes	13 332.90 €
Déficit 2006	1 043 389.06 €

Divers

Monsieur DESBIOLLES demande que la voirie interne de la ZAC du Pré Viorine soit dénommée rue du Mont Sion.

La Société des Meubles DESBIOLLES demande l'autorisation de stocker de la terre végétale sur le délaissé communal pendant la construction de son bâtiment. Le Conseil Municipal donne son accord.

Lecture du courrier concernant la plainte d'un habitant du lotissement du Verger pour une situation de dangerosité.

Neydens le 29 février 2008

Le Maire
J.L RICARD